

18 fév 2011 -11:41

Appartient à Conseil des ministres du 18 février 2011

Memorandum d'accord Coopération transfrontalière

Memorandum d'accord Coopération transfrontalière en matière d'informations géographiques numériques entre les pays du Benelux

Memorandum d'accord Coopération transfrontalière en matière d'informations géographiques numériques entre les pays du Benelux

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a pris acte du Memorandum d'accord Coopération transfrontalière en matière d'informations géographiques numériques entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, signé par le Premier ministre pour le gouvernement fédéral.

Ce memorandum vise à harmoniser les informations géographiques numériques et les applications y afférentes. A l'initiative du Secrétariat général du Benelux, un groupe de travail a élaboré ce mémorandum d'accord qui a pour objectif d'établir des règles structurelles le long des frontières dans le but de permettre l'intelligibilité, la disponibilité et l'interopérabilité des informations géographiques numériques relatives à des thèmes spécifiques.

Cette déclaration d'intention met en oeuvre la directive européenne *Inspire* 2007/2/CE à l'intérieur du Benelux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>